



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 12 décembre 2024	Délibération n° 2024-12-12/04 Ressources humaines
---	--

Le 12 décembre 2024, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 06/12/2024

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières Mmes Roy, Cogné, Brassat, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Bekare, Amédéo, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Deluchey à M. About, Mme Fayol Da Cunha à Mme Umnus, M. Zakaria à M. le Maire, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Heubert à M. Studzinska, M. Duranteau à Mme Jason

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. MARCUZZO

OBJET : Suppression d'emplois modifiant le tableau des effectifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.542-1 à L.542-24,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT que compte-tenu des créations de postes, ainsi que des recrutements ou mobilités intervenus en cours d'année, il apparait nécessaire de procéder à la mise à jour annuelle du tableau des effectifs en supprimant 104 postes à compter du 1^{er} janvier 2025 correspondant à des vacances consécutives aux avancements de grade, à des créations de postes par anticipation permettant d'élargir les possibilités de recrutement, à des mobilités ou à des modifications de durée d'emploi, de

statut, qui ont généré des recrutements sur d'autres grades ou durée d'emploi, statut, que ceux des agents partis,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 10 décembre 2024,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 5 décembre 2024,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE : la suppression de 104 postes,

ADOpte : la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois	Ancienne situation	Nouvelle situation
Administrative	1 Attaché Principal à temps complet	2	1
	2 attachés à temps complet	18	16
	6 rédacteurs principaux de 1ère classe à temps complet	13	7
	7 rédacteurs principaux de 2ème classe à temps complet	13	6
	4 rédacteurs à temps complet	21	17
	5 adjoints administratifs principaux de 1ère classe à temps complet	28	23
	8 adjoints administratifs principaux de 2ème classe à temps complet	28	20
	5 adjoints administratifs à temps complet	23	18
Technique	1 techniciens principaux de 1ère classe à temps complet	5	4
	1 technicien principal de 2ème classe à temps complet	6	5
	2 techniciens à temps complet	9	7
	5 agents de maîtrise principaux à temps complet	11	6
	4 agents de maîtrise à temps complet	13	9
	3 adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet	22	19
	7 adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet	46	39
	10 adjoints techniques à temps complet	46	36
Animation	1 animateur principal de 1ère classe à temps complet	1	0
	1 animateur principal de 2ème classe à temps complet	2	1
	1 animateur à temps complet	16	15
	2 adjoints d'animation principaux de 1ère classe à temps complet	5	3
	2 adjoints d'animation principaux de 2ème classe à temps complet	15	13

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20241220-DEL2024121204-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024

	5 adjoints d'animation à temps complet	24	19
Médico-sociale	4 Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	16	12
	1 Auxiliaire de puériculture de classe supérieur à temps complet	18	9
	8 auxiliaires de puériculture de classe normale à temps complet	3	10
	3 assistants socio-éducatifs à temps complet	2	0
	2 assistants socio-éducatifs de classe exceptionnelle à temps complet	3	0
	1 conseiller socio-éducatifs à temps complet	1	2
	1 conseiller socio-éducatifs supérieurs à temps complet	1	0
	1 conseiller socio-éducatifs hors classe à temps complet		0

IMPUTE : la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE : Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire,

 Sylvain MARCUZZO

Le Maire,
 Vice-président délégué du Conseil départemental,

 Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **20 DEC. 2024**

Mis en ligne et/ou notifié le : **23 DEC. 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **23 DEC. 2024**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
 095-219505989-20241220-DEL2024121204-DE
 Date de réception préfecture : 20/12/2024